



SUITE DONNÉE À NOS INTERVENTIONS

INDEMNITÉ D'ENTRETIEN :

À la suite de notre intervention et le dépôt de notre cahier revendicatif, nous avons eu la confirmation, par la DGASI, que notre revendication a bien été prise en compte.

Ainsi l'indemnité d'entretien pour les CJM en apprentissage sera maintenue et versée de façon rétroactive aux collègues qui ne l'auraient pas touchée.

MINEUR EN FUGUE :

Nous n'avons toujours pas de réponse quant à la durée de maintien du salaire pour les mineurs en fugue et allons relancer le service.

EXTENSION D'AGRÉMENT NON NOMINATIF :

Nous n'avons toujours pas de réponse quant à la légalité d'une extension non nominative. Lors du dernier groupe de travail, nous avons fait remarquer à la DEF que notre mail était toujours en souffrance.

Nous allons aussi effectuer une relance par mail pour obtenir une réponse à notre interrogation.

La CGT du CD80 toujours aussi proche des agents pour défendre leurs droits et leurs conditions de travail.